

# PROCÉDURE APADHE

Accompagnement Pédagogique À Domicile à l'Hôpital ou à l'École

01 39 23 63 18

[ce.ia78.apadhe@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia78.apadhe@ac-versailles.fr)

## Saisine

- Parents
- Directeurs d'école
- Chef d'établissement
- IEN
- Toute personne concernée par la scolarité et la santé de l'élève

## Complétude Dossier

- Élaboration de la fiche demande APADHE pour le SPSFE
- Enregistrement dans le dossier médical et dans l'application Esculape

## Projet

Élaboration du projet d'assistance:

- Lieu
- Rythme
- Durée
- Modalités de la continuité pédagogique
- Choix de l'enseignant



## Robot de téléprésence

- Possibilité de mise en place pour les pathologies sévères et durables
- Vérifications de faisabilité en amont
- APADHE / ASH3 / Médecin Éducation Nationale

Circulaire APADHE du 3 aout 2020

## Dossier APADHE vers la famille:

- Éléments administratifs
- Certificat médical de moins de 15 jours
- Enregistrement dans la base APADHE

## Autorisation

d'un médecin pour la mise en oeuvre de l'APADHE :

- Vérification de l'éligibilité
- Indications médicales à prendre en compte
- Durée de l'accompagnement

## Transmission

du projet finalisé aux :

- chefs d'établissement
- IEN
- Famille
- Infirmiers
- Médecin Éducation Nationale

## Mise en œuvre et suivi

- Déroulement
- Transmission
- Rémunération enseignants
- Préparation du retour en classe